



## ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DÉCLARATION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2007

L'Ordre a renouvelé son programme d'assurance-responsabilité professionnelle distribué par Dale-Parizeau LM. L'Ordre a changé d'assureur et a retenu l'offre des Lloyd's dont la réputation et la solidité financière ne sont pas contestées. Les Lloyd's vous offrent l'assurance-responsabilité professionnelle à des **tarifs réduits de 5%, sans surcharge pour les sociétés ni changement dans les protections.**

### Obligation d'ici au 31 mars 2007

Étant donné le changement d'assureur, nous tenons à vous rappeler vos obligations en cas de sinistre. Vous avez **l'obligation de dénoncer à votre assureur actuel** avant l'expiration de la police, le 31 mars 2007, tout fait ou circonstance survenu qui est porté à votre connaissance et qui est susceptible d'entraîner à tort ou à raison une réclamation contre vous. Prière de transmettre vos avis par écrit au Groupe Encon, par la poste, au 1400, rue Blair, suite 500, Ottawa (Ontario) K1J 9B8 ou par télécopieur au (613) 786-2001. À défaut, le nouvel assureur n'honorera pas une réclamation qui lui serait présentée mais qui découlerait de faits survenus avant que sa police entre en vigueur.

### Nouvelles adhésions

Pour les personnes qui désirent adhérer au programme pour la première fois, veuillez communiquer directement avec le courtier d'assurances aux coordonnées au bas de la présente. Vous devez alors inscrire « demande d'adhésion en cours chez Dale-Parizeau LM » à la section 3 du formulaire de *Demande d'inscription au tableau des membres*. Dès que votre adhésion sera complétée, Dale-Parizeau LM confirmera à l'Ordre que vous êtes assurés conformément au règlement de l'Ordre.

### Renouvellements

Pour procéder au renouvellement de votre assurance et en fournir la preuve à l'Ordre, il vous suffira de compléter le formulaire de proposition qui vous sera transmis séparément par le courtier et retourner à Dale-Parizeau L.M. Un certificat d'assurance sera émis à chaque ingénieur forestier qui adhérera au régime de l'Ordre. Ce certificat pourra être transmis à toute personne qui exige de votre part une preuve d'assurance. Veuillez inscrire « renouvellement en cours chez Dale-Parizeau LM » au formulaire de *Demande d'inscription au tableau des membres* à la section 3. Dès que votre renouvellement sera complété, Dale-Parizeau LM confirmera à l'Ordre votre couverture d'assurance.

### Exemption

Pour les membres désirant se prévaloir d'une exemption ou qui se déclarent couverts par leur employeur, veuillez vous référer à la section 3 du formulaire de *Demande d'inscription au tableau des membres* et transmettre l'annexe correspondante, le cas échéant.

Tarification 2007-2008*			
Limite par sinistre	Limite par période	Prime annuelle	
		Franchise 1 000\$	Franchise 2 500\$
250 000 \$	500 000 \$	630 \$	600 \$
500 000 \$	1 000 000 \$	805 \$	765 \$
1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 090 \$	1 035 \$
2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 440 \$	1 380 \$

\* Les primes individuelles indiquées sont sujettes à la taxe sur les assurances de 9%

Les annexes de déclaration concernant l'assurance-responsabilité professionnelle sont jointes à l'envoi et sont disponibles sur le site Internet de l'OIFQ ou au siège social.

### Information

Communiquer avec Mme Francine Nadeau chez Dale-Parizeau LM, 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, 6<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3G 2V3, téléphone (514) 868-6829, télécopieur (514) 868-6425.